



DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION  
ET DE LA MODERNISATION

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Sous-direction de la Formation et des Concours

Bureau des concours et examens professionnels  
RH4B

**ARRÊTÉ COMPLÉTANT L'ARRÊTÉ FIXANT LA COMPOSITION DU JURY  
DU CONCOURS RÉSERVÉ  
POUR L'ACCÈS AU CORPS DES SECRÉTAIRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
AU TITRE DE L'ANNÉE 2018**

Le ministre de l'Europe et des affaires étrangères,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 modifiée relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 69-222 du 6 mars 1969 modifié relatif au statut particulier des agents diplomatiques et consulaires ;

Vu le décret n° 2012-631 du 3 mai 2012 modifié relatif aux conditions d'éligibilité des candidats aux recrutements réservés pour l'accès aux corps de fonctionnaires de l'Etat des catégories A, B et C et fixant les conditions générales d'organisation de ces recrutements en application de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 2013-562 du 26 juin 2013 relatif à l'ouverture des recrutements réservés pour l'accès à certains corps de fonctionnaires relevant du ministère des affaires étrangères ;

Vu l'arrêté du 12 juillet 2013 fixant la nature des épreuves et les règles d'organisation générale du concours réservé pour l'accès au corps des secrétaires des affaires étrangères pris en application de l'article 7 du décret n° 2012-631 du 3 mai 2012 ;

Vu l'arrêté du 29 août 2017 autorisant au titre de l'année 2018 l'ouverture d'un concours réservé pour l'accès au corps des secrétaires des affaires étrangères ;

Vu l'arrêté du 6 novembre 2017 fixant la composition du jury du concours réservé pour l'accès au corps des secrétaires des affaires étrangères au titre de l'année 2018,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>** – Le jury du concours réservé pour l'accès au corps des secrétaires des affaires étrangères au titre de l'année 2018 est complété de la façon suivante :

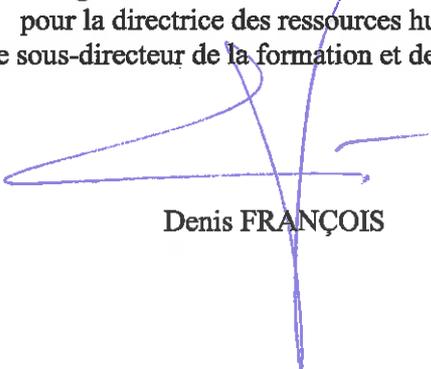
Mme	Emmanuelle	D'ACHON	Entretien avec le jury	Présidente du jury Ministre plénipotentiaire hors classe
M.	Thierry	VITEAU	Entretien avec le jury	Ministre plénipotentiaire de 1ère classe
M.	Jean-Christophe	PARIS	Entretien avec le jury	Secrétaire des affaires étrangères principal
M.	Augustin	FAVEREAU	Entretien avec le jury	Conseiller des affaires étrangères (Orient)
Mme	Charlotte	MONTEL	Entretien avec le jury	Conseillère des affaires étrangères (Orient)
Mme	Michèle	SAUTERAUD	Anglais	Conseillère des affaires étrangères hors classe Retraitée de la Fonction publique
Mme	Julia	MAKRIS	Anglais	Enseignante
Mme	Emanuela	GROSSO	Italien	Traductrice
Mme	Estelle	PAINT	Italien	Enseignante
Mme	Rosa Elena	GARCIA	Espagnol	Enseignante
M.	Emmanuel	PINEDA	Espagnol	Conseiller des affaires étrangères (Orient)
Mme	Estelle	FERIAUD	Portugais	Secrétaire des affaires étrangères
Mme	Anne-Claire	HOYAUX	Portugais	Secrétaire des affaires étrangères
M.	Javier	LEIBIUSKY	Hébreu	Professeur
Mme	Rina	COHEN-MULLER	Hébreu	Professeure
M.	Emmanuel	VERON	Chinois (mandarin)	Professeur
M.	François	LEGUE	Chinois (mandarin)	Conseiller des affaires étrangères (Orient)

**Art. 2** – En cas d'empêchement de Madame Emmanuelle D'ACHON, les fonctions de président du jury seront assurées par Monsieur Thierry VITEAU.

**Art. 3** – La directrice générale de l'administration et de la modernisation est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 10 janvier 2018

Pour le ministre de l'Europe et des affaires étrangères et par délégation,  
pour la directrice générale de l'administration et de la modernisation,  
pour la directrice des ressources humaines,  
le sous-directeur de la formation et des concours

  
Denis FRANÇOIS